FLASH USD-FO

SND & SNCD

USD FO

Union Syndicale des DOUANES

QUEL AVENIR POUR LE STATUT D'EMPLOI DE CSC ?

Les adhérents de l'USD-FO savent que les statuts d'emploi de CSC1F et CSC2F, ouverts à tous les IP1/IR1, doivent beaucoup à l'action déterminée de l'équipe statutaire qui a négocié leur création avec la direction générale en 2011-2012 (accords de « Montreuil 2 »), puis leur évolution en 2015-2016 (abondement du nombre de postes, diversification des postes dits « fléchés » en particulier).

En effet, lors de la suppression progressive des recettes régionales et des postes de débouchés comptables, la nécessité d'une négociation est apparue très tôt dans notre syndicat et a été portée avec succès.

Les lecteurs habituels des publications du SNCD-FO, syndicat des cadres de l'USD-FO, savent cependant que, pendant près de deux ans, ces négociations ont été difficiles, l'administration n'ayant pas « spontanément » considéré qu'il fallait repenser les débouchés de carrière de cette partie de l'encadrement alors qu'elle subissait directement les effets du resserrement du réseau comptable.

Elles ont cependant abouti à la création de nouvelles possibilités de promotions pour les IP1 et les IR1 (y compris pour la branche de la surveillance, au moins sur le principe).

Ces créations constituaient aussi une compensation partielle de la suppression du régime indemnitaire comptable.

Or, ces réelles avancées, obtenues notamment en 2016 pourraient être remises en cause partiellement, par la direction générale, dans des proportions que nous ne connaissons pas encore à ce jour.

Votre syndicat est déjà mobilisé pour améliorer les débouchés actuels, y compris pour la branche de la surveillance, dont les avancées par rapport aux postes créés en 2016 (2 CSC1F et 17 CSC2F) tardent à se concrétiser.

Si des évolutions peuvent être envisagées, elles ne peuvent se faire au détriment des agents des grades IP1 et IR1, et elles doivent être consensuelles.

Nous rappelons que les premiers statuts d'emploi ouverts à tous les IP1/IR1 ont été créés en 2012 lors des accords de Montreuil 2, et renforcés en 2016 dans un cadre structurant et équilibré. Pour l'USD-FO, ils ne peuvent être modifiés de manière unilatérale.

Alors que notre administration entre dans une nouvelle période de réorganisation avec les transferts de fiscalités qui auront un impact réel sur le réseau douanier, même si le dispositif s'étend sur plusieurs années, il serait paradoxal et même inacceptable que les perspectives de carrière de l'encadrement soient remises en cause.

Nous vous tiendrons informés de l'évolution de ce dossier.

Paris, le 4 mai 2021

Contacts : fodouanes@gmx.fr -sncd.siege@douane.finances.gouv.fr
Nous rejoindre : www.fodouanes.fr – ou SNCD-FO

@Sncdfo